

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des Sciences
 Sociales Grenoble II**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Projet de recherche



**LES RESERVES DANS LES BIBLIOTHEQUES FRANCAISES :
UN SERVICE COMME UN AUTRE ?**

Fabienne GUY

sous la direction de : Dominique VARRY,
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires.

1990

DSB

19

1990

LES RÉSERVES DANS LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES :
UN SERVICE COMME UN AUTRE ?

Fabienne GUY

RESUME : Comment, à partir d'un questionnaire envoyé dans toute la France aux bibliothèques possédant des fonds anciens, on peut esquisser un tableau général des réserves à l'heure actuelle et voir si ces dernières sont considérées comme les autres sections d'une bibliothèque ou perçues différemment.

DESCRIPTEURS : Réserve ; Bibliothèque ; France ; Fonds ancien* ;
Conservation document.

ABSTRACT : How it has been possible to draw up a picture of rare books collections in the whole France nowadays, thanks to a questionnaire sent to all the libraries where such collections could exist, and to determine whether they are considered in the library in the same way the other departments are, or differently.

KEYWORDS : Rare books collection ; Library ; France ; Document preservation.

SOMMAIRE

	Pages
PRESENTATION	4
BIBLIOGRAPHIE	7
QUESTIONNAIRE	20
PERSPECTIVES	24

P R E S E N T A T I O N

Par le terme de "réserve" on a coutume de désigner dans les bibliothèques "un ensemble de documents rares et précieux demandant une protection particulière et dont la communication est soumise à certaines conditions" (1). D'autres définitions admettent que la réserve est aussi une petite salle de lecture où sont communiqués ces documents. Ainsi on aurait là les composantes traditionnelles de n'importe quelle bibliothèque — un lieu, des documents qu'on communique... —, n'étaient les conditions particulières qui caractérisent la réserve et lui confèrent toute son originalité.

Reconnaissons sans plus tarder que c'est cette singularité de la réserve qui a éveillé notre curiosité et nous a décidée à choisir les réserves comme sujet de recherche.

Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises et en diverses circonstances, de constater le caractère particulier de la réserve à l'intérieur de la bibliothèque. C'est de façon tout à fait informelle, car elles sont parfaitement inclassables les unes par rapport aux autres, que nous livrons là ces constatations relevant parfois de l'impression. Ainsi, au cours d'une présentation de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, alors que les autres départements de cet établissement semblaient être les rouages d'une même machine, la Réserve au contraire nous a donné l'impression d'être un service à part.

En effet, véritable bibliothèque dans la bibliothèque, elle dispose d'une salle de consultation particulière, de magasins particuliers, elle a son personnel, ses propres catalogues, ses bulletins de communication, presque son propre public, recensé dans son fichier de lecteurs — ces derniers n'étant

(1) VEYRIN-FORRER, J. Les Réserves (livres imprimés). In Conservation et mise en valeur des fonds anciens..., p. 65.

pas forcément ceux qui fréquentent les autres départements de la bibliothèque. Enfin, les horaires qu'elle affiche à l'entrée lui sont encore particuliers.

La seconde constatation est d'ordre plus général. Elle porte sur le vocabulaire employé par les conservateurs quand ils parlent des réserves ou écrivent sur elles : les "sancta sanctorum" des bibliothécaires anglais sont pour nous le "saint des saints" ou, comme pour P. Breillat, un véritable "sanctuaire" (2). Par ailleurs, et presque a contrario, même l'"enfer" dans les bibliothèques est intimement lié à la réserve. Que de religiosité donc ! Que de sacralité ! Est-ce à dire qu'on entre en réserve comme on entre en religion ? Il est vrai que la consultation des documents précieux tient un peu du parcours initiatique, où l'on doit se plier à des règles très strictes : mettre des gants, utiliser le crayon à papier, etc.

Sans même considérer le champ lexical qui environne le terme particulièrement restrictif de "réserve", ce dernier est déjà remarquable par lui-même. Le Petit Robert lui attribue comme sens premier "le fait de garder pour l'avenir", il est donc employé en bibliothèque avec beaucoup de pertinence : la réserve n'a-t-elle pas en effet cette mission ? Mais il est par ailleurs troublant que le mot soit emprunté au vocabulaire de la muséologie — la réserve serait-elle un musée du livre et des documents rares et précieux ?

Enfin, il est aussi intéressant de noter que même dans sa graphie le mot "réserve" pour désigner cette partie de la bibliothèque peut encore surprendre. Car, selon les conservateurs, il s'écrit "réserve" ou "Réserve". Bien sûr, c'est une observation de détail. Mais, derrière ce double usage graphique, ne se cache-t-il pas dans l'esprit des professionnels des fonds anciens une différence de conception et de perception de la réserve elle-même ?

C'est à partir de ces quelques réflexions que nous avons décidé de vérifier

(2) BREILLAT, P. Les Réserves précieuses dans les bibliothèques. Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, 1965, vol. XIX, n° 5, p. 276.

si cette image singulière de la réserve était généralement répandue dans les bibliothèques et de démêler un peu la réalité du mythe ; d'où ce projet de recherche et son titre qui, à nos yeux, résume et restitue mieux que de longs discours la problématique de notre travail. Certes, compte tenu des raisons invoquées plus haut, un tel sujet peut sembler anachronique, voire quelque peu "nostalgique". Mais selon nous il est au contraire tout à fait d'actualité.

En effet, à une époque où la bibliothèque est vue d'une part comme une médiathèque intégrant pratiquement tous les types de supports de l'information, d'autre part comme un élément cohérent qui doit s'intégrer dans des réseaux de coopération, n'est-il pas légitime de se poser la question de l'intégration, ou de l'absence d'intégration, de la réserve dans la bibliothèque ?

Le stage que nous allons effectuer à la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui semble être à première vue le modèle de réserve le plus achevé, devrait nous apporter de nombreux éléments de réflexion, mais il ne saurait être en aucun cas suffisant pour esquisser un tableau général des réserves dans les bibliothèques françaises. Pour ce faire, le recours à un questionnaire à l'échelle nationale s'impose. Mais nous examinerons un peu plus tard la méthodologie adoptée.

Nous avons en effet préféré présenter dès maintenant la bibliographie de notre projet, afin de bien montrer que, si la réserve a toujours pris soin de renfermer les écrits, ces derniers n'ont jamais fait grand cas d'elle, à en juger par l'état des recherches, ou plutôt l'absence de recherches, la concernant. A travers les commentaires que nous en ferons, nous tenterons de restituer le peu qu'il a été dit sur les réserves.

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages et articles dont les références vont suivre permettent plus de cerner l'environnement direct de la réserve que d'étudier précisément cette dernière, car même les très rares articles consacrés exclusivement aux réserves s'attachent surtout à des recommandations pratiques en vue de procéder à leur constitution.

Par ailleurs, il s'agit ici d'ouvrages généraux. Nous avons préféré ne pas faire figurer les titres concernant le fonds ancien d'une bibliothèque en particulier. Ceux-ci viendront plutôt compléter la bibliographie du D.E.S.S., au moment où nous appuierons notre étude sur des exemples précis de réserves.

- I -

LA RESERVE DANS LA BIBLIOTHEQUE

A) HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES

BARNETT, Graham Keith. Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939. Traduit de l'anglais par Thierry Lefèvre et Yves Sardat. Paris : Promodis, 1987. 489 p.

Cet ouvrage est actuellement la seule synthèse historique que nous possédions, pour les bibliothèques, de la fin de l'Ancien Régime à la fin de la Troisième République. C'est une véritable mine de renseignements ; on regrette seulement l'absence d'un index. L'auteur recense tous les types de bibliothèques

publiques, dresse une histoire nationale avec des exemples pris dans toute la France et aborde tous les aspects de la bibliothèque, en s'attachant à la fois au cadre administratif et aux éléments plus bibliothéconomiques — de la naissance des grands catalogues à la coopération interbibliothèques —, mais aussi à l'histoire du métier de bibliothécaire.

En ce qui nous concerne, le principal intérêt de ce livre est de rappeler comment se sont constitués les fonds des bibliothèques municipales à partir des confiscations révolutionnaires et de montrer surtout que cet héritage de livres d'étude, anciens, rares ou précieux, est à l'origine de la priorité accordée, dans les bibliothèques, à la fonction de conservation.

COMTE, Henri. Les Bibliothèques publiques en France. Lyon : Presses de l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques, 1977. 447 p.

Le service public des bibliothèques est le principal objet de cette thèse de droit qui retrace les grandes évolutions du rôle des bibliothèques publiques. Mais avant l'étude détaillée de l'organisation administrative et du personnel des bibliothèques, une première partie est consacrée à l'histoire des fonds, à leur constitution et à leur accroissement, où bien sûr l'auteur insiste plus spécialement sur les procédures juridiques, du dépôt légal au droit de préemption.

Histoire des bibliothèques françaises. Les Bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789. Sous la direction de Claude Jolly, ... Paris : Promodis, 1988. XV-547 p.

Il s'agit du deuxième volume de la grande série consacrée à l'histoire des bibliothèques françaises des origines à nos jours, prévue en 4 volumes. Un groupe d'historiens du livre et de conservateurs y dresse un tableau des bibliothèques à la période moderne. L'étude s'arrête à la Révolution, c'est-à-dire trois ans avant que Van Praet ne commence à constituer une réserve. Ce n'est pas une synthèse, mais plutôt une série d'approches des différentes bibliothèques de l'époque : les bibliothèques ecclésiastiques, les bibliothèques appartenant aux lettrés, la Bibliothèque royale et aussi, sous la forme d'une présentation plus ou moins comparée, les bibliothèques de Paris et de province. Mais place est faite également à la bibliophilie naissante — sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin —, les milieux qui s'intéressent au livre étant alors très proches les uns des autres. Enfin sont abordés des aspects plus particuliers : les collections elles-mêmes, les bâtiments et le mobilier, le portrait de bibliothécaires de l'époque et aussi l'évolution vers la bibliothèque publique.

VARRY, Dominique. Recherches sur le livre en Normandie : les bibliothèques de l'Eure à la fin du XVIIIe siècle, d'après les saisies révolutionnaires.

Thèse de 3e cycle : Université Paris 1, 1985. 2 vol., 540 f. dactyl.

Travail très scientifique effectué à partir des inventaires des biens saisis à la Révolution et de l'étude des fonds qui proviennent de ces confiscations. Après une présentation critique des sources et une étude sur les possesseurs victimes des confiscations, il est procédé à un examen très

détaillé d'une part de l'importance des collections et de l'emplacement des bibliothèques, d'autre part du contenu même de ces collections, particulièrement riches en ouvrages historiques et sensibles déjà aux idées des Lumières.

Le chapitre consacré entre autres à la disposition des bibliothèques nous intéresse tout spécialement, car il y est question de bibliothèques sinon réservées, du moins surveillées. A la lumière de certaines notations dans plusieurs documents, D. Varry a constaté que certains supérieurs "exerçaient une sorte de main-mise sur les collections", rangées souvent dans une pièce — avant tout lieu de conservation — qui jouxtait, voire communiquait avec les appartements des chefs des communautés...

Si ces différents ouvrages retracent en partie l'histoire des fonds considérés comme anciens, il n'est pas fait mention particulière de la réserve. Certes, plusieurs d'entre eux traitent de périodes pour lesquelles l'existence d'une telle section n'est pas attestée ; ce qui ne veut pas dire qu'elle n'ait pas existé. En tous les cas, on attend la parution du tome 3 de l'Histoire des bibliothèques françaises, pour le XIXe siècle, qui devrait apporter des informations sur les premières réserves reconnues sous ce nom.

B) ARCHITECTURE DES BIBLIOTHEQUES

BISBROUCK, Marie-Françoise. La Bibliothèque dans la ville : concevoir-construire-équiper. Paris : Editions du Moniteur, 1984. 294 p.

Véritable bible du bibliothécaire en matière de construction. Tous les éléments sont rassemblés pour mener à bien un projet d'architecture ou d'aménagement. M.-F. Bisbrouck prend en compte les différentes fonctions d'une bibliothèque, décrit les étapes administratives et techniques d'un projet de construction, les normes, les possibilités de subventions de l'Etat. Une vingtaine de réalisations sont prises comme exemple et commentées.

On regrette qu'un ouvrage, si complet par ailleurs, ne fasse pas une place plus importante au problème de la conservation : à peine deux colonnes sur le sujet et deux pages consacrées aux conditions techniques particulières ; la réserve quant à elle est traitée en deux paragraphes.

Construction et aménagement des bibliothèques : mélanges Jean Bleton. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1986. 274 p.

L'architecture à travers des exemples précis d'établissements bien différents, de la Bibliothèque nationale à la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne. Les réserves — quand elles existent — y sont décrites. En fonction de l'âge des bâtiments, elles sont installées dans des locaux plus

ou moins adaptés, de taille variable : ce peut être un véritable département dans l'établissement ou une simple salle avec une chambre forte. En fait, ce sont là des cas d'espèce dont on ne peut tirer une image générale de ce que Th. Kleindienst appelle dans son article "le saint des saints des bibliothèques".

DUCHEIN, Michel. Les Bâtiments d'archives : construction et équipements.

Avant-propos par Jean Favier, ... Paris : Archives nationales, 1985. 256 p.

Conçu comme un manuel à l'usage des responsables de dépôt d'archives, l'ouvrage donne tous les renseignements techniques et pratiques afin d'assurer d'une part une bonne conservation des documents (bâtiments, magasins, mobilier), d'autre part une gestion efficace du travail (salles de manutention, de tri, etc.).

Le propos ne concerne pas directement les bibliothèques, bien qu'il soit question notamment des mêmes procédés de désinfection ou de reproduction des documents. Nous le citons surtout parce qu'il décrit une chambre forte recommandée pour les documents les plus précieux.

GASCUEL, Jacqueline. Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui créent, aménagent ou rénovent une bibliothèque. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1984. 331 p. Collection Bibliothèques.

Ce guide est destiné avant tout aux bibliothécaires. Il a été élaboré dans une optique de lecture publique, tournée vers le bien-être des usagers. Néanmoins il donne de nombreux renseignements pratiques sur le rangement et la communication des documents les plus variés. Dans un chapitre au titre évocateur, "Sous haute surveillance", il aborde le problème de la conservation, dont les exigences sont souvent incompatibles avec le confort du public. Une demi-page seulement y est consacrée à la réserve.

Une fois encore, on ne peut pas dire que la réserve, pourtant considérée souvent comme un simple lieu protégé de conservation, soit prise en compte dans la littérature professionnelle concernant l'architecture des bibliothèques.

LA RESERVE DANS LES FONDS ANCIENS, RARES ET PRECIEUX

A) OUVRAGES GENERAUX

Association de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires. Les Fonds anciens des bibliothèques françaises : journées d'étude, Villeurbanne, 13, 14, 15 novembre 1975. Villeurbanne : Presses de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1976. 275 p.

Lors de ces journées d'étude, des professionnels ont essayé de dresser un bilan des fonds anciens en exposant notamment les résultats de l'enquête mentionnée ci-après. Conscients du retard pris dans l'exploitation de ces fonds, ils ont abordé dans le détail le délicat problème de leur catalogage, sachant que les catalogues sont à la base du travail bibliographique. Le recueil, un peu austère par ailleurs, a le mérite de comporter les interventions d'universitaires et de chercheurs conviés à ces journées.

BLECHET, Françoise et CHARON, Annie. Les Fonds anciens des bibliothèques françaises : résultats de l'enquête de 1975. Paris : Centre national de la recherche scientifique, 1981. 146 p. Recensement des livres anciens des bibliothèques françaises. Travaux préparatoires ; 18.

L'enquête a été adressée aux bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent des fonds anciens. Elle s'organise autour de quatre grands axes : un dénombrement des fonds, une évaluation des moyens d'accès, des fonds spéciaux et de la mise en valeur. Les résultats se présentent sous forme de grille de dépouillement, ce dernier ayant été effectué à l'échelle régionale. Ils ont permis de dresser un bilan plus quantitatif — l'aspect statistique, jusqu'alors ignoré dans les enquêtes, est ici très développé — que qualitatif. A noter que certaines questions n'ont pu être exploitées, notamment celle qui portait sur la répartition des livres anciens entre fonds général, réserve et fonds local.

France. Direction du livre et de la lecture, Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. Conservation et mise en

valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises.

Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1983. 233 p.

C'est l'ouvrage de référence, manuel à la fois didactique et pratique établi par des spécialistes à l'intention de non-spécialistes.

Après une introduction d'H.-J. Martin, la première partie est consacrée au livre imprimé : classement et catalogage des fonds anciens, ouvrages de référence dans ce domaine, modalités d'acquisition, entretien et sécurité des collections, constitution d'une réserve (article de J. Veyrin-Forrer, commenté plus loin) et restauration. La deuxième partie traite des fonds particuliers, des manuscrits jusqu'aux documents sonores en passant par les estampes, les cartes, la musique, les ex-libris, etc. La question du fonds local et régional y est également abordée. Enfin la dernière partie, très courte, est consacrée à la communication de tous ces documents.

B) DISCOURS ET TEXTES OFFICIELS

BEGHAIN, Patrice (éd.). Propositions pour les bibliothèques municipales : de nouvelles responsabilités, un nouveau partenariat des collectivités publiques en faveur du patrimoine et de la lecture : rapport du groupe de travail sur les bibliothèques municipales classées présenté à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture, avril 1989. [S.l.], 1989. 73 p., annexes.

La principale proposition est d'ordre législatif : créer une loi sur le patrimoine livresque et documentaire qui établirait le classement non plus des établissements mais des fonds eux-mêmes. Cette suggestion prend notamment en compte le fait que plus de deux cents bibliothèques municipales non classées possèdent aussi des fonds anciens parfois très importants.

Décret n° 86-424 du 12 mars 1986 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.

La deuxième part du concours particulier (article 12) prévoit le financement des opérations d'équipement destinées à améliorer les conditions de préservation et de conservation des fonds anciens.

Décret n° 88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales.

Les articles 3, 4 et 5 portent sur la communication des documents anciens, rares ou précieux. L'article 6 stipule que le contrôle technique de l'Etat s'exerce notamment sur les conditions de conservation.

DESGRAVES, Louis (éd). Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres. [Paris] : Ministère de la Culture, 1982. 2 vol., 130-X p., 300 p.

En l'absence de réflexion officielle portant sur l'ensemble du patrimoine des bibliothèques, J. Gattégno a demandé à L. Desgraves de composer une commission d'experts et d'étudier précisément le problème de la conservation, de la mise en valeur et de l'enrichissement de ce patrimoine. Le présent rapport est donc le résultat d'un constat peu encourageant : locaux inadaptés, manque de personnels à tous niveaux, formation pas assez développée, voire inexistante, retard dans les catalogues, etc. C'est dans le chapitre sur les locaux qu'il est ainsi fait allusion aux réserves : "Il n'est pas rare que les réserves - quand elles existent - soient plus malsaines que les magasins". Les experts ont avancé deux raisons principales à ce triste bilan : le manque de crédits et l'absence d'instances de coordination et de coopération.

Pour remédier à la situation, ils ont préconisé entre autres la mise en place d'un plan national de conservation partagée, d'un laboratoire national et surtout la création de centres régionaux pour assurer toutes les fonctions patrimoniales. A ce jour ces propositions sont loin d'avoir été suivies.

L'Esprit du patrimoine avant la lettre. Culture et communication, janvier 1980, n° 23, p. 24-26.

Publication du ministère de la Culture, la revue "Culture et communication" a fait paraître ce très court article sur les fonds anciens dans le cadre de l'année du patrimoine. Malgré sa brièveté, celui-ci cerne tous les aspects du sujet : l'historique des fonds, leur évaluation chiffrée et leur diversité, leur statut juridique, les problèmes afférents à leur conservation, la nécessité d'avoir des catalogues, pour les mieux connaître et aussi en raison de leur dispersion. Enfin il tente de concilier, sinon réconcilier, la protection du patrimoine ancien et les exigences de la lecture publique, en annonçant une loi sur les bibliothèques qui était alors en préparation.

- III -

LA RESERVE

A) HISTORIQUE

BALAYE, Simone. La Bibliothèque nationale des origines à 1800. Préface de M. André Miquel, ... Genève : Librairie Droz, 1988. X-546 p.

Certainement l'histoire la plus complète et la plus détaillée de la Bibliothèque nationale pour cette période. L'index de l'ouvrage, très soigneusement établi, nous a permis de suivre jusqu'en 1800 les activités de Van Praet qui, comme l'écrit J. Veyrin-Forrer, "jeta les bases d'une réserve pour les livres imprimés".

Pour préserver la logique du commentaire, les notices qui suivent sont données dans l'ordre chronologique des personnages.

PILLON, A. [Notice historique sur J.-B.-B. Van] Praet. In HOEFER, Dr. Nouvelle biographie générale... Paris : Firmin Didot, 1862, t. 40, col. 973-976.

Vie et travaux de Joseph Van Praet qui en 1792, alors sous-garde des livres imprimés, entreprend d'extraire des fonds généraux un choix de livres anciens, rares ou précieux.

REGNARD, E. [Notice historique sur J.-A.] Taschereau. In HOEFER, Dr. Nouvelle biographie générale... Paris : Firmin Didot, 1865, t. 44, col. 897-898.

Biographie de Jules Taschereau qui, sans poursuivre le travail entrepris par Van Praet, alimente toutefois l'Enfer en livres licencieux.

HUARD, G. [Notice historique sur L.-V.] Delisle. In Dictionnaire de biographie française. Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1965, t. 10, col. 842-844.

Vie et travaux de Léopold Delisle qui succède à Jules Taschereau comme administrateur de la Bibliothèque nationale en 1874 et reprend l'idée de Van Praet.

B) CRITERES DE CONSTITUTION

BREILLAT, Pierre. Les Réserves précieuses dans les bibliothèques. Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, juillet-août 1965, vol. XIX, n° 4, p. 186-207 et septembre-octobre 1965, vol. XIX, n° 5, p. 270-283.

Cet article, présenté en deux parties du fait de sa longueur, est exclusivement consacré aux réserves. Dans un petit historique d'introduction, P. Breillat rappelle d'abord que, si l'idée de leur création remonte au XIXe siècle, les réserves se sont surtout constituées au cours de notre siècle, après que le congrès international de bibliothécaires de 1923 en a montré la nécessité. Puis il entre tout de suite dans le vif du sujet : la réserve, critères de constitution, classement et conservation. Il s'agit plus d'un traité à l'usage des bibliothécaires désireux de créer une réserve que d'une

étude proprement dite sur le sujet. En effet l'auteur passe en revue, avec force exemples et anecdotes bien choisis, tout ce que doit faire le conservateur d'une réserve : reconnaître les "futurs documents anciens", explorer le fonds général pour choisir les documents en tenant compte des caractères de l'édition (texte, typographie, illustration, format), des particularités de l'exemplaire (état, reliure, provenance). Il faut aussi que le bibliothécaire sache alimenter la réserve, par des achats ou en sollicitant des dons : en premier lieu il doit veiller à l'accroissement du fonds local et établir des liens privilégiés avec les bibliophiles.

En ce qui concerne le classement, P. Breillat préconise une numérotation continue (sous la notation R, Rés. ou Rara) en quatre ou cinq formats distincts, et pour un fonds important, un découpage préalable "réserve ancienne"- "réserve moderne". Il dresse une liste de tous les catalogues à établir, intermédiaires imposés à l'utilisateur.

C'est dans le domaine de la conservation et de la communication, où d'importants progrès ont été effectués depuis, que l'article est le moins complet. Pour la surveillance de l'atmosphère il n'est pas fait mention d'appareils de mesure comme le thermohygromètre, pour l'entretien les cires 212 et 213 ne sont pas connues sous ce nom, et le recours à l'emboîtement du document plutôt qu'à la reliure n'est pas encore fréquent.

Donc c'est là une suite de recommandations pour une réserve modèle, mais ce n'est pas une étude sur la réalité des réserves et leur place dans la bibliothèque.

VEYRIN-FORRER, Jeanne. Les Réserves (livres imprimés). In Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1983, p. 65-82.

J. Veyrin-Forrer reprend ici le même plan que P. Breillat dans l'article ci-dessus, avec les mêmes intentions. Le propos est cette fois moins détaillé, mais en revanche il est plus à jour. Notre commentaire reste le même que précédemment. A noter seulement que l'auteur insiste plus sur les différences entre rareté, préciosité et raréfaction.

Cette communication a été reprise dans le recueil des principaux articles de J. Veyrin-Forrer, La Lettre et le texte : trente années de recherches sur l'histoire du livre. Paris : Ecole normale supérieure de jeunes filles, 1987.

C) UN EXEMPLE ETRANGER

VEYRIN-FORRER, Jeanne. Les Divisions de livres rares dans les bibliothèques de six villes américaines (octobre 1978). Bulletin des bibliothèques de France, novembre 1979, t. 24, n° 11, p. 513-525.

On ne peut qu'envier l'organisation des réserves américaines. Véritables services — "Rare books division", "department" ou "library" —, elles suivent

nos critères de constitution et nos règles de communication, mais elles ont atteint un stade de développement sans comparaison avec le nôtre. Les locaux et le matériel employé garantissent les meilleures conditions de conservation, la coopération entre les établissements permet une politique d'acquisition partagée, la gestion cohérente des fichiers (complétés par des catalogues spécialisés) assure la connaissance des collections dans leur ensemble. Les réserves américaines offrent un véritable service au public, dont les demandes ne cessent d'ailleurs d'augmenter.

A l'époque de la rédaction de cet article, seule l'automatisation du catalogage n'était pas totalement résolue.

- IV -

LA RESERVE ET LA BIBLIOPHILIE

MILLOT, J. Psychanalyse, sexualité et bibliophilie. Bulletin du bibliophile et du libraire, 1959, n° 4, p. 137-146.

Article auquel renvoie P. Breillat (op. cit.), aussi surprenant par son sujet que par sa date de parution et qui aurait pu s'intituler : "De l'application des thèses freudiennes à la bibliophilie".

VIARDOT, Jean. Naissance de la bibliophilie : les cabinets de livres rares. In Histoire des bibliothèques françaises. Les Bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789. Paris : Promodis, 1988, p. 269-289.

Au tout début du XVIIIe siècle, on assiste à un phénomène nouveau : des groupes de collectionneurs se mettent à rechercher des livres "rares et précieux" — incunables, princeps, impressions sur vélin — dont la lecture est souvent dénuée d'intérêt. Se développent le goût de la trouvaille et la conservation de livres souvent témoins de l'histoire de l'imprimerie ou victimes de la censure.

J. Viardot, en retraçant l'histoire des cabinets de livres rares (comme il avait commencé à le faire dans le tome 2 de l'Histoire de l'édition française), tente ici de montrer que cette nouvelle approche du livre par les collectionneurs de l'époque n'est pas si éloignée de la mission d'historien de l'"objet-livre" qu'auront à assumer les conservateurs de "Réserves précieuses".

LA RESERVE ET LA CENSURE

KUHLMANN, Marie, KUNTZMANN, Nelly et BELLOUR, Hélène. Censure et bibliothèques au XXe siècle. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1989. 349 p.
Collection Bibliothèques.

Histoire, aussi complète qu'attrayante, de la censure imposée aux bibliothécaires ou que ces derniers imposent eux-mêmes dans les bibliothèques publiques et scolaires. S'y trouvent notamment étudiés la "tension" entre divulgation et restriction et, dans ce cadre, le recours à l'enfer, "partie fermée d'une bibliothèque où l'on tient les livres d'un caractère licencieux", constitué pour des raisons morales mais aussi bibliophiliques. C'est pourquoi l'enfer pouvait occuper quelques étagères "de la réserve où l'on garde les livres précieux et rares communiqués [...] selon des conditions particulières".

VEYRIN-FORRER, Jeanne. L'Enfer vu d'ici. Revue de la Bibliothèque nationale, 1984, n° 14, p. 22-41.

Les débuts de l'Enfer de la Bibliothèque nationale, où l'on apprend que l'Enfer est une section spécialisée de la Réserve, que cette dernière a été reconnue comme telle en 1836 et que la reconnaissance de l'Enfer a suivi, quelques années plus tard.
(Cet article est aussi repris dans le recueil La Lettre et le texte... mentionné plus haut).

LE DOCUMENT SORT DE SA RESERVE

DARROBERS, Martine. Le Livre sort de sa réserve. Bulletin des bibliothèques de France, 1987, t. 32, n° 5, p. 459-463.

Dans la rubrique "Congrès et colloques", cet article — auquel nous avons emprunté une partie du titre pour l'intitulé de ce chapitre — fait le compte

rendu de différentes journées d'étude sur le patrimoine qui se sont tenues à La Villette et à Arc-et-Senans, durant l'automne 1987. M. Darrobers en arrive à la conclusion qu'on s'achemine peut-être "vers une conception du patrimoine écrit conçue autant en termes de diffusion qu'en termes de conservation".

A) LA COMMUNICATION DES OUVRAGES RARES ET PRECIEUX

BOURGAIN, Pascale, THOMAS, Marcel. Le Prêt extérieur des manuscrits et imprimés anciens. In Conservation et reproduction des manuscrits et imprimés anciens : Colloque international organisé par la Bibliothèque Vaticane... 21-24 oct. 1975. Città del Vaticano : Biblioteca Apostolica Vaticana, 1976, Rapport n° 7, p. 281-304. Studi e testi ; 276.

Communication qui, à partir d'un questionnaire auprès de bibliothèques d'étude du monde entier, dresse les critères, les conditions et les pratiques du prêt des documents rares et précieux. Sont envisagés les cas d'exclusion de prêt — due à l'état de conservation ou à la préciosité du livre —, les questions d'assurances et de convoiement, enfin la participation aux expositions.

France. Direction du livre et de la lecture. Service des bibliothèques publiques. La Communication des documents rares et précieux. Paris : Service des bibliothèques publiques, 1984. 2 p.

Note technique qui envisage aussi le refus de communication.

B) UN SUBSTITUT POUR LE GRAND PUBLIC : LE VIDEODISQUE

BARYLA, Christiane. Un vidéodisque interactif à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Bulletin des bibliothèques de France, 1983, t. 28, n° 4, p. 373-382.

Une présentation très illustrée du vidéodisque sur lequel 3400 miniatures de la Réserve ont été transférées. Grâce à une base de données qui lui est couplée, on peut interroger par manuscrit, siècle, thème. L'accent est mis d'une part sur les nouveaux services rendus à un public déjà existant et à un public potentiel, d'autre part sur les perspectives de coproduction et d'édition d'archives sur vidéodisque.

Bibliothèque publique d'information. Le Vidéodisque : mémoire d'images.

Paris : Bibliothèque publique d'information, 1986. 113 p. Dossier technique n° 4.

Réalisé à l'occasion de la journée de formation professionnelle sur "Le Vidéodisque, mémoire d'images" qui fut organisée par la BPI en avril 1986, ce dossier donne des renseignements pratiques sur le nouveau support d'archivage, les adresses utiles, les principales réalisations (dont Videralp) avec leur fiche technique. Il est complété par une bibliographie des ouvrages les plus récents sur le sujet.

SCHMITT, Jean-Claude. Le Vidéodisque de la Bibliothèque Sainte-Geneviève : le point de vue de l'utilisateur. BRISES, mars 1985, n° 6, p. 41-43.

Heureux complément à l'article de Ch. Baryla, puisqu'il se situe à l'autre bout de la chaîne, côté public, et examine les avantages mais aussi les limites de ce vidéodisque.

On l'aura compris, même si cette bibliographie comporte relativement de nombreux titres, rares sont ceux qui traitent vraiment des réserves. Ils abordent tous la question à un moment donné mais de façon souvent allusive, voire totalement implicite : certains parlent des documents anciens, rares et précieux sans jamais employer le mot de réserve.

A l'heure actuelle, il faut donc bien reconnaître qu'aucun travail édité ne nous permettrait de mener à bien l'étude que nous envisageons. Aussi, force nous a été de recourir à un questionnaire que nous avons adressé aux établissements possédant une réserve et que nous présentons sans plus tarder.

QUESTIONNAIRE

Le présent questionnaire a été adressé à 216 bibliothèques, préalablement sélectionnées à partir de la liste figurant dans l'Annuaire du livre de collection 1985-1986, Paris, Promodis ("596 bibliothèques possédant des fonds anciens") Les archives départementales ou municipales, de même que les bibliothèques de musées ou de sociétés savantes — sauf exception — n'ont pas été prises en compte. En revanche, ont été retenues :

- 151 bibliothèques municipales, classées ou non ;
- la Bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Corse, ayant en charge les fonds anciens de l'île ;
- 29 bibliothèques universitaires ou interuniversitaires ;
- la Bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand ;
- la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ;
- la Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale ;
- 32 bibliothèques, surtout parisiennes, de grands établissements, grandes institutions et grandes écoles, avec quelques bibliothèques de la Ville de Paris.

Afin de préserver à ce questionnaire son échelle nationale et de l'envoyer à des établissements qui, possédant des fonds anciens, sont susceptibles d'avoir une réserve, nous avons appliqué, un peu arbitrairement, les critères suivants : être une bibliothèque municipale de chef-lieu de département et/ou avoir un fonds ancien supérieur à 6 000 volumes ou encore auquel on reconnaît un intérêt particulier.

Par ailleurs, le dit questionnaire a d'abord été testé auprès de 5 établissements (Bibliothèques de l'Institut de France, Forney, Sainte-Geneviève, Bibliothèque municipale de Rouen, Bibliothèque interuniversitaire de Toulouse), dont nous tenons ici à remercier les responsables. Mais notre gratitude va plus spécialement à Madame F. Zehnacker et Monsieur D. Varry pour leurs précieux conseils qui nous ont permis d'établir cette série de questions.

A ce jour, nous avons reçu 140 réponses, résultat dont nous ne pouvons que nous réjouir, sachant que le taux de réponses habituellement escomptées s'échelonne entre 10 et 25 %. Sur 140, 7 établissements seulement disent ne pas posséder de réserve.

Faute de place, nous ne pouvons présenter cette enquête dans sa forme originale qui laissait l'espace nécessaire aux réponses.

Fabienne GUY

Elève à l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires,
17-21 Boulevard du 11 novembre 1918
69623 VILLEURBANNE CEDEX

Villeurbanne, le 20 février 1990

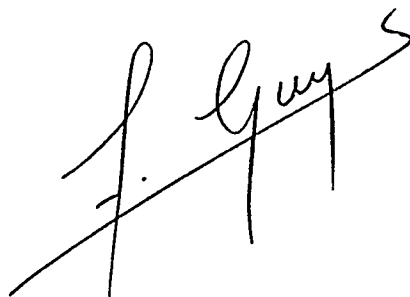
Madame, Monsieur,

Préparant, dans le cadre de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, un DESS sur les réserves dans les bibliothèques françaises, je vous saurais gré de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint.

Ce dernier a été envoyé à divers établissements possédant des fonds anciens. Il est pour moi de première importance : vos réponses vont en effet me permettre de dresser l'esquisse de ce qu'est une réserve en bibliothèque, entreprise impossible à réaliser à partir des seuls travaux qui existent actuellement sur le sujet.

Pressée par le temps, je vous demanderai par ailleurs de me renvoyer ce questionnaire — même si vous n'avez pu répondre à toutes les questions — avant le 10 avril 1990.

Fondant tous mes espoirs sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes plus vifs remerciements.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Guy', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

P.S. : Sachez que je me ferai un plaisir de tenir à votre disposition les résultats de mon travail, si ce dernier vous intéresse.

QUESTIONNAIRE

Il est demandé à la personne qui répondra à ce questionnaire de bien vouloir indiquer, en tête de celui-ci, la fonction qu'elle occupe dans la réserve et surtout de rappeler le nom de l'établissement.

Même incomplet, ce questionnaire devra être renvoyé avant le 10 avril 1990.

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

FONCTION EXERCEE PAR LA PERSONNE REpondant AU QUESTIONNAIRE :

1. La réserve est-elle installée dans un endroit spécifique ?
 - a) précisez lequel (magasins particuliers et/ou salle de consultation spécifique, chambre forte, armoires, etc.)
 - b) indiquez la date de sa constitution

2. Du personnel est-il affecté spécialement à la réserve ? Indiquez :
 - a) combien de personnes y travaillent, quelle est leur fonction (conservateur, bibliothécaire-adjoint, magasinier...) et s'il s'agit de personnel à plein temps, mi-temps ou autre
 - b) si ce personnel a reçu une formation particulière pour ce travail.

3. La réserve est-elle soumise à un règlement particulier ?

Précisez ici les modalités d'accès à la réserve et les principales mesures à respecter. (Vous pouvez également joindre au questionnaire photocopie de ce règlement).

4. Quelle est l'importance, en nombre de volumes, de la réserve ? Que représente quantitativement cette dernière par rapport à l'ensemble des fonds de la bibliothèque ?

5. Quels sont les types de documents conservés (manuscrits, incunables, livres anciens jusqu'en 1810, livres modernes, etc.) ? Indiquez :
 - a) la proportion de chacun d'eux, approximativement
 - b) les raisons de leur passage en réserve : ex-libris, reliure, format ou autre
 - c) les critères de choix pour les ouvrages après 1810

6. La réserve par ailleurs comporte-t-elle :
 - a) des objets autres que des livres (objets divers, curiosités, monnaies, ostraka, papyrus, etc.) ?
 - b) des titres de périodiques ? Si oui, combien ?
 - c) d'autres documents qu'il vous semblerait intéressant de mentionner ici (archives, fonds particuliers, etc.) ?

7. Existe-t-il dans la réserve un fonds qu'on a considéré à un moment donné comme l'"enfer" de la bibliothèque ? Si oui, de quel genre de fonds s'agit-il ?

8. La bibliothèque a-t-elle défini une politique d'acquisition particulière en ce qui concerne la réserve ? Si oui, quelle place occupe cette dernière dans la politique générale d'acquisition de l'établissement ? Quels types de documents sont surtout achetés pour la réserve ?
9. Vous arrive-t-il de passer en réserve des livres du fonds général ? Indiquez en quelles circonstances et le type de documents. (Vous pouvez préciser ici quels sont les ouvrages antérieurs à 1810 laissés dans le fonds général et leur nombre approximatif).
10. Quel est le dernier document entré à la réserve ? A quelle date ? Selon quelles modalités (transfert du fonds général, achat, don, etc.) ?
11. Arrive-t-il qu'un livre inscrit à la réserve réintègre le fonds général ? Si oui, donnez les raisons de ce choix. Si non, cela vous semble-t-il toutefois possible ?
12. La bibliothèque a-t-elle une politique de restauration des documents de la réserve ? Quelle que soit votre réponse, expliquez l'option prise par l'établissement dans ce domaine.
13. Le fonds de la réserve est-il consulté ? Indiquez :
- a) le nombre moyen de lecteurs par jour
 - b) le nombre moyen de documents communiqués par jour
 - c) tout autre élément statistique vous paraissant intéresser la fréquentation de la réserve. (Notez ici s'il existe, par exemple, un fichier des lecteurs autorisés).
14. La réserve a-t-elle ses propres catalogues ? Précisez :
- a) les types de catalogues mis à la disposition des lecteurs (auteurs-anonymes, éditeurs-imprimeurs, matières, etc.)
 - b) s'il existe des fichiers à usage interne (ex dono, ex-libris, etc.)
15. Existe-t-il une politique de mise en valeur de la réserve ? Si oui, précisez sous quelle forme (expositions intérieures, prêts à des expositions, vidéodisques, etc.) et si la reproduction est autorisée.
16. Quelle image la réserve donne-t-elle d'elle-même ? Apparaît-elle comme une bibliothèque dans la bibliothèque ou est-elle considérée comme un service parmi d'autres ?
- (Vous pouvez faire suivre votre réponse de toute information qui vous paraîtrait compléter ce questionnaire).

P E R S P E C T I V E S

Pensant que la réserve peut revêtir des formes très variées selon les établissements, leur taille, leur histoire, leur vocation, il semble que le questionnaire soit l'instrument d'investigation le plus approprié, si nous voulons dégager une physionomie générale des réserves aujourd'hui. Certes, nous sommes bien consciente qu'à travers une quinzaine de questions, nous ne pouvons faire le tour du sujet.

Au cours de notre stage, et si nous en avons le temps, nous essayerons d'interroger directement des responsables de fonds anciens sur les questions qui n'auront pas été abordées (pour déterminer, par exemple, s'il existe une politique d'incitation au don ou autre...).

Par ailleurs, en utilisant le même procédé, il serait intéressant de savoir quel regard portent sur la réserve les conservateurs des autres services (3) et de recueillir aussi les impressions de quelques usagers.

D'ores et déjà, à la lecture des réponses reçues, nous pourrions dégager une typologie des réserves, mais ce serait peut-être un peu prématuré dans le cadre de ce projet.

Nous voudrions donc aboutir à un travail plus qualitatif que quantitatif. Nous espérons notamment que les réponses à ce questionnaire nous renvoient, tel un miroir, les différentes conceptions, voire perceptions, de la réserve que peuvent avoir les conservateurs qui en sont chargés. Il faudrait également qu'elles permettent de déterminer, parmi les critères de constitution établis par P. Breillat pour une réserve "modèle", ceux qui sont effectivement retenus dans la pratique. De même et plus largement, ce questionnaire devrait apporter assez d'éléments pour savoir si la situation du fonds ancien, à travers la

(3) Cette idée nous a été soufflée par A. Charon, conservateur à la Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale.

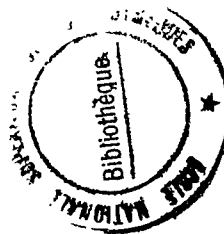
réserve, a évolué depuis le rapport de l'Inspecteur Desgraves en 1982.

Nous essayerons de ne pas négliger par ailleurs les données quantitatives fournies en réponse à certaines de nos questions. Nous envisageons de recourir à un traitement informatique de ces éléments. Notre choix en matière de logiciel s'est porté sur WORKS qui comporte d'une part une base de données (dont il nous faudra définir les formulaires), d'autre part un tableur qui permet de présenter nos résultats sous forme de graphiques.

A moins que le dépouillement du questionnaire ne nous entraîne vers de nouvelles pistes, nous pensons insister sur les points suivants :

- l'histoire de la notion de réserve, bien ancrée dans la mentalité du XIXe siècle ;
- ce qui fait les particularités de ce service (type de documents conservés, modalités et restriction de la consultation, lien avec les "enferts" des bibliothèques...) ;
- la typologie des réserves que nous aurons pu établir ;
- l'existence ou non d'une politique spécifique de la réserve pour les acquisitions, la restauration, etc. ;
- comment, à l'heure actuelle, les responsables des réserves parviennent à concilier, sinon réconcilier — en démythifiant ou non la réserve —, la stricte conservation et la mise à disposition du public par des moyens modernes de substitution.

C'est alors seulement que nous serons en mesure de dire si la réserve est un service comme un autre.



*



* 9 5 7 3 8 0 8 *